

FICHE D'ADHÉSION SECTION TCMS SKI & MONTAGNE

SAISON 2023 / 2024

Les cases bleutées sont à compléter

NOM :

Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Téléphone(s) :

Email :

Si retraité(e) SNCF, cocher la case :

Si agent SNCF, cocher la case :

Tél. SNCF :

Email SNCF :

Adresse administrative :

Tarifs adhésion saisonnière à la section TCMS Ski & Montagne :

Cotisation agent ou retraité(e) SNCF : Individuelle : 15 € ou Famille⁽¹⁾ : 21 €

Cotisation non agent SNCF : Individuelle : 20 € ou Famille⁽¹⁾ : 26 €

Choix de la cotisation :

Agent ou retraité(e) SNCF : Individuelle Famille

Non agent SNCF : Individuelle Famille

MONTANT⁽²⁾ : €

MONTANT reporté sur fiche d'inscription séjour

ou

MONTANT réglé à un membre de la section sans report sur fiche d'inscription séjour :

par chèque par virement par CB via site

(1) La cotisation famille comprend le conjoint et les enfants à charge, tableau ci-dessous à compléter.

(2) Inscrire le montant de la cotisation choisie. Si vous vous inscrivez à un séjour, ce montant est à reporter sur la fiche d'inscription séjour sinon ce montant est à régler au membre de la section qui vous fait adhérer.

Tableau à compléter dans le cas d'une cotisation famille à la section :

	NOM	Prénom	Date de naissance
Conjoint			
Enfant			
Enfant			
Enfant			
Enfant			

Cette fiche est à joindre avec la fiche d'inscription à un séjour sinon à envoyer au membre de la section qui vous fait adhérer.